Document à conserver

DICRIM DE SAUVESSANGES

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

Informer pour mieux prévenir

- ✓Inondation
- ✓Sismicité
- ✓Feux de forêt
- ✓Evènements climatiques

Mairie de SAUVESSANGES – 63840
Tél : 04-73-95-94-29
Fax : 04-73-95-33-95
Mail : sauvessanges-mairie@wanadoo.fr
Site : www. sauvessanges.fr

Mars 2012

SOMMAIRE

Le mot du Maire
Définition du risque majeur Page 1

Les risques
- Les inondations Page 2
- La sismicité Page 3
- Les feux de forêt Page 4
- Les événements climatiques Page 5

Les bons réflexes
Contacts utiles Page 6

Cadre législatif
- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Le mot du Maire

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

La sécurité des habitants de SAUVESSANGES est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la règlementation en vigueur, le présent document vous informe des **risques majeurs** identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

Définition du risque majeur

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux nommé « aléa », sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Ces aléas peuvent être naturels (inondations, mouvement de terrain, tempête, séismes, feux de forêt, …) ou technologiques (transport de matières dangereuses, risque industriel, pollutions …).

Le risque majeur se caractérise par la gravité de la situation et par une probabilité faible, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.

RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Débordement de la rivière « l'Ance » à Bleyrat en novembre 2008

Informations préventives

Avant

- Prévoir les gestes essentiels : faire une réserve d'eau potable.
- Rassembler papiers, argent, médicaments (en vue d'une éventuelle évacuation).

Pendant

- Fermer portes, fenêtres, aérations.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Monter dans les étages.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Ecouter la radio et attendre les consignes de sécurité.

Après

- Ventiler les pièces.
- Contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité.
- Chauffer dès que possible.

Les gestes qui sauvent

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations

Fermez le gaz et l'électricité

Montez à pied dans les étages

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

RISQUE DE SISMICITE

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Informations préventives

Avant

- S'informer sur les risques :
  - connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
  - fixer les appareils et meubles lourds.
  - repérer un endroit pour se mettre à l'abri.

Pendant

- Si on se trouve à l'intérieur des locaux : s'éloigner des fenêtres, se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse.
- Si on se trouve à l'extérieur des locaux : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques…) à défaut s'abriter sous un porche.
- Si on est en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Après

- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; en cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours.
- Ne pas fumer, ni allumer de flammes.
- Evacuer les bâtiments.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Les gestes qui sauvent

Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous.

Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou contre un mur porteur

N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Ne prenez pas votre véhicule

Ne téléphonez pas
Libérez les lignes pour les secours

RISQUE FEUX DE FORET

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations d'une surface minimale d'un hectare pouvant être:

- des forêts: formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes d'essence forestière d'âges divers et de densité variable.
- des formations subforestières: formation d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis ou garrigue.

Informations préventives

Avant

- Respecter les mesures de préventions définies par les autorités de police (interdictions de feux, écobuage…).
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris débroussaillés régulièrement, les abords des résidences.
- Vérifier l'état des fermetures et des toitures.
- Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie, points d'eau, matériel d'arrosage.
- Aménager des zones coupe-feu dans des parcelles importantes.

Pendant

- Dès constatation du départ d'un feu, appeler les pompiers au 18 ou 112.
- Attaquer le feu si possible.
- Rechercher un abri et signaler votre présence.
- Fuir si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voies existantes.
- Respirer au travers d'un chiffon humide.
- Ne pas sortir de sa voiture et l'isoler le plus possible de toute végétation.
- Dans un bâtiment, arroser les boiseries extérieures et les abords immédiats, fermer portes et fenêtres.
- Fermer le gaz.
- Occulter les aérations avec du linge humide.
- Ouvrir l'accès à votre parcelle pour faciliter l'accès des pompiers.
- En cas d'évacuation, suivre les ordres des forces de police en emportant le strict nécessaire.

Après

- Appeler les pompiers si vous constatez toute anomalie : reprise de feu, structure de bâtiment.

L'alerte est diffusée par la sirène

Les gestes qui sauvent

Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle

Ecoutez la radio pour connaître les consignes

Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

En cas d'incendie, sans rupture de levée, votre quotidien pourra être perturbé par :

un dysfonctionnement des réseaux d'eau, gaz, téléphone et électricité, des voies, routes coupées et services de proximité perturbés…

chute abondante de neige

EVENEMENTS CLIMATIQUES

Il existe trois risques principaux
- les tempêtes
- les intempéries hivernales
- la canicule

Les réflexes qui sauvent…

TEMPETES

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 100 km/h et accompagnés généralement de fortes pluies.
Rappel : vent de 150 km/h lors de la tempête du 26 décembre 1999
La tempête peut occasionner des dégâts importants sur l'ensemble de la commune, le réseau routier, les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone peuvent être interrompus sur plusieurs jours.

- Mettez à l'abri les animaux et tous matériels pouvant être emportés par le vent et présentant un risque pour autrui.
- Gagnez votre habitation ou un abri et évitez toutes sorties.
- Si vous êtes au volant, modérez votre vitesse.
- Si vous êtes dehors, évitez de marcher sur les trottoirs en raison de chutes possibles, de tuiles, d'antennes, etc…
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés sur la chaussée.

INTEMPERIE HIVERNALE

Une intempérie hivernale exceptionnelle se caractérise :

- par des chutes de neige supérieures aux valeurs habituelles dans notre région (plus de 30 cm)

- et/ou par un froid intense

- et/ou un verglas généralisé

- Evitez les sorties non indispensables, que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture.
- Si tel est le cas, informez-vous des conditions de circulation et soyez prudents si vous prenez le volant.
- Si vous êtes bloqués dans votre voiture, éteignez votre moteur pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.
- Dégagez la neige devant votre habitation et utilisez du sel pour réduire les risques de chute.
- Il est bon de rappeler que pénalement, tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace. La mairie et le Conseil Général sont responsables de la partie roulante des chaussées.

CANICULE

La canicule, au sens « procédure de vigilance », est caractérisée par une température maximale supérieure à 34°C pendant la journée et une température minimale supérieure à 19°C pendant la nuit, sur une durée moyenne de 3 jours : cela se traduit par une persistance de fortes chaleurs, avec une température nocturne élevée, ne permettant pas un sommeil réparateur.

Canicule Info Service 0 821 22 23 00 (0,12 €/TTC mn)

- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.
- Evitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes.
- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif.

Ecoutez la radio

L'alerte est donnée par les services de Météo France qui diffuse en permanence, aux autorités et au public, des cartes de vigilance (consultable 24h/24) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange » ou « rouge ».
Cependant la précision spatiale de ces systèmes n'est pas suffisante pour prévoir des phénomènes intenses très localisés sur de petits territoires.

Vigilance rouge = danger imminent : appliquer les consignes d'alerte.

Vigilance orange = prendre des mesures de précaution.

Les bons réflexes dans toutes les situations

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité afin de ne pas gêner les secours.
- Se déplacer. Aller chercher les enfants à l'école : les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.
- Téléphoner : libérer la ligne pour les secours.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Respecter le signal d'alerte.
- Disposer d'un poste de radio à piles.
- Ecouter la radio et respecter les consignes.

Le signal national d'alerte :
Il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute, espacé de 5 secondes.

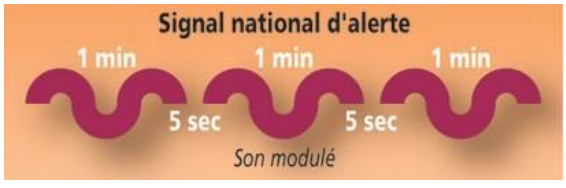

Numéros utiles

Pompiers 18 ou 112

SAMU 15

Gendarmerie 17

Mairie 04 73 95 94 29

sauvessanges.mairie@wanadoo.fr

Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :

France Inter *GO 1852 m*

France Inter *FM 99.2*

France bleu Pays d'Auvergne *102.5*

France Info *105.5*

L'alerte en cas de danger prévisible

Selon les événements, et sur recommandations de la préfecture, la mairie peut être amenée à donner des informations et des consignes spécifiques.